

Le premier ministre soutient également que faute de posséder la carte d'inscription ils ne pourront poursuivre leurs affaires. Lors de la dernière guerre, les blancs comme les autres devaient s'inscrire. Afin d'exercer le contrôle nécessaire, on obligea les gens à présenter leur carte d'inscription pour obtenir un billet de chemin de fer ou à l'occasion d'autres achats du même genre. Rien de tout cela, que je sache, n'a fait l'objet d'une conclusion du comité. Ceux qui y auront droit, obtiendront leur carte d'inscription et seront fiers de la faire voir pour établir leur civisme, mais ceux qui sont au pays en marge de la loi se tiendront loin du bureau d'inscription. Pourquoi s'y rendraient-ils? Et si plus tard, on décréait que personne ne pourrait se procurer un billet de chemin de fer ou autre chose du même genre sans montrer une carte d'inscription, ils emprunteraient celle d'un ami. Le truc n'est pas nouveau.

On a établi un règlement d'après lequel les Japonais qui avaient fait du service pendant la grande guerre pouvaient obtenir un permis de pêche sans être assujettis aux restrictions de contingentement applicables aux autres Japonais, à condition de pouvoir produire leur certificat de démobilisation. Qu'ont-ils fait? Tout Japonais muni d'un tel certificat est censé pratiquer la pêche. Ce qui arrive en réalité c'est qu'un Japonais qui possède, par exemple, un magasin de tabac, cède son permis de pêche à un autre Japonais qui le montre aux autorités, et ils se ressemblent tous tellement qu'il est impossible de les distinguer les uns des autres. Les permis passent ainsi de l'un à l'autre et tous les Japonais qui ont un certificat de démobilisation obtiennent un permis de pêche pour un autre Japonais. On évalue parfois leur truc, et s'il est manifeste qu'ils ont obtenu leur permis illégalement, on le leur enlève. Néanmoins, c'est là une pratique courante.

Je ne m'étais pas proposé de soulever cette question et cela pour diverses raisons d'ordre diplomatique, et à cause de la déclaration qu'a faite le premier ministre à un moment antérieur de la session, lorsqu'il a dit que ceux qui parlaient des Japonais de la Colombie-Britannique manifestaient en quelque sorte un manque de loyauté ou en tout cas seraient considérés comme recherchant uniquement leur avantage politique, opinion que certaines gens de la Colombie-Britannique ne goûtent guère.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je prie mon honorable ami de donner lecture de la déclaration qu'il me prête. Il a certainement mal interprété mes paroles s'il a cru que je voulais dire qu'un membre du Parlement ne pouvait exprimer son opinion sans être considéré comme déloyal. Je n'ai rien dit de tel.

[M. Neill.]

M. NEILL: Je ne m'étais pas proposé d'aborder cette question ce soir, et je n'ai pris la parole que parce que le sujet est venu sur le tapis. La déclaration du premier ministre se trouve, je crois, dans le troisième fascicule du hansard, où est consigné le compte rendu des délibérations du troisième jour de la session ouverte le 7 novembre. Le premier ministre a certainement dit qu'il considérerait comme fort inopportune, de la part d'un honorable député, toute remarque de nature à susciter du mécontentement contre les Japonais.

Il a dit qu'il voulait faire bien comprendre à la Chambre qu'il ne s'agissait pas des propos banals ou irréfléchis que pouvaient tenir certaines personnes et qui ne tiraient guère à conséquence, attendu que nous savions tous que ceux qui parlent ainsi ne sont inspirés que par des motifs d'ordre politique. Je n'ai pas aimé cette remarque. Et il a ajouté que, quand ces propos parvenaient à la connaissance du Japon, ils y étaient représentés non pas comme venant de personnes irréfléchies, irresponsables et indignes de confiance, mais comme l'opinion mûrement réfléchie du parlement canadien, et qu'il ne voulait pas, cela.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je puis faire remarquer à mon honorable ami que cela ne ressemble aucunement à une accusation de déloyauté portée contre un honorable député quelconque. Je n'ai mis en doute la loyauté de personne.

M. NEILL: Ni moi d'ailleurs.

Le très hon. MACKENZIE KING: Et je me permets d'ajouter que les événements survenus depuis que j'ai parlé ainsi en cette enceinte démontrent la sagesse des paroles relevées par mon honorable ami. Il connaît comme nous tous la gravité de la situation qui existe aujourd'hui entre le commonwealth des nations britanniques et le Japon. Je suis certain que toutes les paroles d'avertissement que je me permets de proférer dans l'intérêt de l'empire en général ne ressemblent aucunement à une tentative d'empêcher les honorables députés de tenir les propos qu'ils jugent utiles à l'intérêt public.

M. NEILL: Je consens volontiers à abandonner ce sujet jusqu'à ce que j'aie consulté le hansard pour savoir exactement ce qui s'est dit, mais, étant plus directement intéressé que le premier ministre, je me souviens parfaitement de ce qui s'est passé. Néanmoins, j'ai eu tort de dire que j'ai été accusé de déloyauté. Ce qui a été dit, c'est que de tels propos étaient grandement répréhensibles parce qu'ils créaient une fausse impression, et que ce que nous considérons ici comme des boniments politiques sans importance de la part d'un individu créaient au Japon une impression différente.